SDEG 16

308, rue de Basseau 16021 ANGOULEME Cedex

Téléphone : 05 45 67 35 00 Télécopie : 05 45 67 35 20 E-mail : sdeg16@sdeg16.fr Site internet : www.sdeg16.fr Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente



PREFECTURE DE LA CHARENTE 2 0 DEC. 2018 Arrivée

BUDGET ANNEXE 2019

« TRES HAUT DEBIT »

BUDGET PRIMITIF

REPUBLIQUE FRANÇAISE



SDEG 16

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : BUDGET SDEG 16

Numéro SIRET: 25160006000049

POSTE COMPTABLE : Paierie Départementale de la Charente

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET: Budget Annexe "Très haut débit"

ANNEE 2019

SOMMAIRE

I.Informations générales p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières p.3 B - Modalités de vote du budget

II.Présentation générale du budget

- p.4 A1 Vue d'ensemble Sections
- p.5 A2 Vue d'ensemble Section de fonctionnement Chapitres
- p.6 A3 Vue d'ensemble Section d'investissement Chapitres
- p.8 B1 Balance générale du budget Dépenses
- p.9 B2 Balance générale du budget Recettes

III.Vote du budget

- p.10 A1 Section de fonctionnement Détail des dépenses
- p.11 A2 Section de fonctionnement Détail des recettes
- p.12 B1 Section d'investissement Détail des dépenses
- p.13 B2 Section d'investissement Détail des recettes
- p.14 B3 Opérations d'équipement Détail des chapitres et articles

	Jointes	Sans Objet		
A-E				
p.15	A1 - Presentation croisée par fonction	X		
p.17	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X		
p.18	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X		
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	1	X	
p.20	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X		
F	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X	
p.22	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X		
'	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		x	
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X	
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		x	
I	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X	
p.23	A4 - Etat des provisions	X		
	A5 - Etalement des provisions		X	
p.24	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X		
p.25	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X		
1	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X	
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X	
	A8 - Etat des charges transférées		X	
l	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		x	
B-E	ngagements hors bilan			
p.26	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X		
p.27	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X		
1	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X	
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X	
İ	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X X X	
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X	
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X X	
1	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X	
1	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X	
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X	
C - A	utres éléments d'informations			
p.28	C1 - Etat du personnel	X		
p.30	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X		
'	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X	
1	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X	
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X	
D - D	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
1	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X	
p.31	D2 - Arrêté et signatures	X	1 - 1 - 11	

⁽¹⁾ Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE	SDEG 16	ВР
	Budget Annexe "Très haut débit"	2019

I - INFORMATIONS GENERALES	l
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
,	

Potentiel fiscal	1 Otentier fiscal of financial (1)		Moyennes nationales du potentiel
Fiscal	Financier	DGF)	financier par habitants de la strate
0,00	0,00	0,00	0,00

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	100,00	
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	0,00	
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	100,00	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00	0,00
	Encours de la dette	0,00	0,00

2

B-1-1-A

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale des connue.

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	BP	2019
I - INFORMATIONS GENERALES		1
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В	

- I L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".
- III Les provisions sont budgétaires.
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

3

V – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2018.

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	BP	2019
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l II	
VUE D'ENSEMBLE	A1	

	FONCTIONNEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	80 000,00	80 000,00		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)				
O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)		
	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	80 000,00	80 000,00		
•	INVESTISSEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)				
J	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)				
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)		
	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)				
,		TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	80 000,00	80 000,00		



⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement.

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	ВР	2019
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II]

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

Chap.		Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	1 274 774,19	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 018,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 567 901,40	0,00	80 000,00		80 000,00
7	otal des dépenses de gestion courante	2.853 693,59	0,00	80 000,00		80 000,00
66	Charges financières	70 695,98	0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Tota	al des dépenses réelles de fonctionnement	2 924 389,57	0,00	80 000,00		80 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4		0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Tota	al des dépenses d'ordre de fonctionnement			0,00		0,00
	TOTAL	2 924 389,57	0,00	80 000,00		80 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 80 000,00

A2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.		Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di		0,00	0,00	,	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	2 643 170,70	0,00	80 000,00		80 000,00
75	Autres produits de gestion courante	75 092,90	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes de gestion courante	2 718 263,60	0,00	80 000,00		80 000,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	62 000,00	0,00	0,00		0,00
Tot	tal des recettes réelles de fonctionnement	2 780 263,60	0,00	80 000,00		80 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	1		0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00		0,00
	TOTAL	2 780 263,60	0,00	80 000,00		80 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	80 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION	
D'INVESTISSEMENT (6)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

PREFECTURE DE LA CHARENTE 2 0 DEC. 2018 Arrivée

⁽¹⁾ Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	ВР	2019
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll ll	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3	

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	7 066,89	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'équipement	7 066,89	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	222 733,36	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	222 733,36	0,00	0,00		0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
То	tal des dépenses réelles d'investissement	229 800,25	0,00	0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	7 513,14		0,00		0,00
To	tal des dépenses d'ordre d'investissement	7 513,14		0,00		0,00
	TOTAL	237 313,39	0,00	0,00		0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 269 451,17	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	1 269 451,17	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	159 391,80	0,00	0,00		0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	32 272,81	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	7 513,14	0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
	Total des recettes financières	199 177,75	0,00	0,00		0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
To	otal des recettes réelles d'investissement	1 468 628,92	0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	7 513,14		0,00		0,00
To	otal des recettes d'ordre d'investissement	7 513,14	Property and the second	0,00		0,00
	TOTAL	1 476 142,06	0,00	0,00		0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEGAGE PAR LA SECTION DE	0,00
FONCTIONNEMENT (10)	



SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	ВР	2019
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll l	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3	

(a) En depenses, le chapitre 22 renace les travaux d'investissantent realises sur les sichs reyacters en directation. En recette, in retaine de la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(b) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(c) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(d) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

⁽¹⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	ВР	2019
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll ll	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1	1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

Г	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00	4	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	80 000,00	The second secon	80 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	80 000,00	0,00	80 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	80 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances () des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 Yoir liste des opérations d'ordre.
 Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
 I a commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
 A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur. sur un exercice antérieur.

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	BP	2019
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2	

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00	-X-12	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00		0,00
73	diverses Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	80 000,00		80 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	80 000,00	0,00	80 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	80 000,00
---	-----------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations recues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances () des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		0.00
R 001 30EDE D EXECUTION 1 GGTH REF GREE GG 74411GH E	+	-,
AFFECTATION AU COMPTE 1068		0,00
	=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00

9

Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 Voir liste des opérations d'ordre.
 Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 Is la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
 A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	BP	2019
III - VOTE DU BUDGET	III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	1 274 774,19	0,00	
60612	Énergie - Électricité	30 000,00	0,00	
6132	Locations immobilières	867 144,00	0,00	
6156	Maintenance	30 000,00	0,00	
62871	A la collectivité de rattachement	15 645,00	0,00	
6288	Autres services extérieurs	331 985,19	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 018,00	0,00	
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	11 018,00	0,00	
014	Atténuations de produits		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	1 567 901,40	80 000,00	
65888	Autres	1 567 901,40	80 000,00	
TC	DTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	2 853 693,59	80 000,00	
66	Charges financières (b)	70 695,98	0,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 145,98	0,00	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	40 000,00	0,00	
6688	Autres	21 550,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	2 924 389,57	80 000,00	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)		0,00	
тот	AL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	
TOTAL I	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 924 389,57	80 000,00	

	·
RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
·	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	80 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00



⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

B-1-1-B

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	BP	2019
III - VOTE DU BUDGET	111	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	
73	Impôts et taxes		0,00	
74	Dotations, subventions et participations	2 643 170,70	80 000,00	
74758 7478	Autres groupements Autres organismes	1 567 901,40 1 075 269,30	80 000,00 0,00	
75	Autres produits de gestion courante	75 092,90	0,00	
751	Redevances pour concessions, brevets, licences,	75 092,90	0,00	
	= RECETTES DE GESTION DES SERVICES 0+74+75+013)	2 718 263,60	80 000,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	62 000,00	0,00	
7788	Produits exceptionnels divers	62 000,00	0,00	
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	2 780 263,60	80 000,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	
TOTAL	DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 780 263,60	80 000,00	

т
0,00
+
0,00
=
80 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	BP	2019
III - VOTE DU BUDGET	III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	7 066,89	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	7 066,89	0,00	
	Total des dépenses d'équipement	7 066,89	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	222 733,36	0,00	
1641	Emprunts en euros	222 733,36	0,00	
	Total des dépenses financières	222 733,36	0,00	
То	tal des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	229 800,25	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)	7 513,14	0,00	
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	7 513,14	0,00	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	7 513,14	0,00	
TOTAL	DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	237 313,39	0,00	

RESTES A REALISER 2018 (11)		0,00
	+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
	=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
B-1-1-B

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	BP	2019
III - VOTE DU BUDGET	111	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 269 451,17	0,00	
1326	Autres établissements publics locaux	1 269 451,17	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
	Total des recettes d'équipement	1 269 451,17	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	191 664,61	0,00	
10222	F.C.T.V.A.	159 391,80	0,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	32 272,81	0,00	
27	Autres immobilisations financières	7 513,14	0,00	
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	7 513,14	0,00	
	Total des recettes financières	199 177,75	0,00	
Т	otal des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL RECETTES REELLES	1 468 628,92	0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)		0,00	
TOTAL	DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	
041	Opérations patrimoniales (9)	7 513,14	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	7 513,14	0,00	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	7 513,14	0,00	
TOTA	L DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	1 476 142,06	0,00	

	+	
RESTES A REALISER 2018 (10)		0,00
	+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
	=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réalisser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

B-1-1-B

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très ha	aut débit" BP	2019
III - VOTE DU BUDGE	T III	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION	D'EQUIPEMENT B3	

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Montant pour

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N		Restes à réaliser N-1 (2)(4)	nouv	sitions velles 3)	\	/ote (3)	Montant informa (4)	ation
	DEPENSES	0,00	а	0,00		0,00	b	0,00	b	0,00
	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1					Rec	ettes de l'ex	xercice	
TO	OTAL RECETTES AFFECTEES	0,00 a 0,00 0,00 b 0,00 b Restes à réaliser N-1 (2) Recettes de l'exercites S c 0,00 d							0,00	
	RESULTAT = (c+d) Excédent de financemen Besoin de financement	nt si positif								

B-1-3-B3

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	ВР	2019
IV - ANNEXES	ΛΙ	
ELEMENTS DU BILAN	A1	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		

Opérations Services Sécurité et Enseignement Culture Sport et Interventions Famille Logement Aménagt et non généraux salubrité publiques Pormation publiques Pormation publiques Pormation publiques Formation publiques Formation santé s		TOTAL	ne		
Opérations Services Sécurité et Enseignement Culture Sport et Interventions Famille Logement non généraux salubrité romation ventilables administrate publiques Formation	6	Action	économique		
Opérations Services Sécurité et Enseignement Culture Sport et Interventions Famille Lond généraux salubrité publiques publiques publiques	æ	Aménagt et	services	urbains,	
Opérations Services Sécurité et Enseignement Culture Sport et Interventions non généraux salubrité rormation publiques publiques publiques	2	Logement			
Opérations Services Sécurité et Enseignement Culture Sport et Inseignement Culture Sport et Inse	9	Famille			
Opérations Services Sécurité et Enseignement Culture non généraux salubrité routilables administrat" publiques Formation	2	Interventions	sociales et	santé	
Opérations Services Sécurité et Enseignement on généraux salubrité romation ventilables administrat° publiques Formation	4	Sport et	jeunesse		
Opérations Services Sécurité et Er non généraux salubrité ventilables administrat° publiques publiques	3	Culture			
0 01 0 Services Services non généraux ventilables administrate publiques	2	Enseignement	•	Formation	
0 01 0 Services Services non généraux ventilables administrate publiques	-	Sécurité et	salubrité	publiques	
0 >	0	Services	généraux		bubliques
ellé	01	Opérations	non	ventilables	
			ibellé		

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0
Equipements municipaux (2)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Equip. non municipaux (c/204) (3)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00,0	00'0	00'0
Opérations financières	00'0											00'0
Dépenses d'ordre	0,00											00,00
Total dépenses de l'exercice	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	0,00	0,00	00'0
RAR N-1 et reports	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	0,00
RAR N-1 et reports	00'0	0,00	00,0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total cumulé recettes d'investissement	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	80 000,00	00'0	80 000'00
RAR N-1 et reports	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	80 000,00	00'0	80 000,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	80 000,00	00,00	80 000'00
RAR N-1 et reports	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total cumulé recettes de fonctionnement	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	80 000,00	00'0	80 000'00

(1) La production de cet étet est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.52/1-36 af et R.52/1-14 + L.57/1-1 et R.57 or be la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	ВР	2019
IV - ANNEXES	ΛI	
ELEMENTS DU BILAN	A1	**************************************
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		

TOTAL	
Aménagt et Action services économique urbains,	
8 Aménagt et services urbains, environement	
7 Logement	
6 Famille	
5 Interventions sociales et santé	
4 Sport et jeunesse	
3 Culture	
2 Enseignement - Formation	
1 Sécurité et salubrité publiques	
0 Services généraux administrat° publiques	
01 Opérations non ventilables	
Libellé	FONCTIONNEMENT
Art (1)	FONCT

DEPENSES	SES												
Total dép	Total dépenses de fonctionnement	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	80 000,00	00'0	80 000,00
Dépense	Dépenses réelles	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00,0	00'0	80 000,00	00'0	80 000,00
65	Autres charges de gestion courante	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	80 000,00	00'0	80 000,00
65888	Autres	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	80 000'00	00'0	80 000,00
RECETTES	TES												
Total rec	Total recettes de fonctionnement	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	80 000,00	0,00	80 000,00
Recettes réelles	réelles	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	80 000,00	00'0	80 000,00
74	Dotations, subventions et participations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	80 000,00	00'0	80 000,00
74758	Autres groupements	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	80 000,00	00'0	80 000,00





SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	ВР	2019
IV - ANNEXES	2	
ELEMENTS DU BILAN	A1.1	

FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION **DETAIL FONCTIONNEMENT**

ELEMENTS DU BILAN

	81	Total
CHAPITRES (1)	Services urbains	
DEPENSES TOTALES (2)	80 000,00	80 000,00
Dépenses de l'exercice	80 000,00	80 000,00
65 Autres charges de gestion courante	00'000 08	80 000,00
RECETTES TOTALES (2)	80 000,00	80 000,00
Recettes de l'exercice	80 000,00	80 000,00
74 Dotations, subventions et participations	00'000 08	80 000,00

Sous-fonction 81	816 Autres réseaux et	services divers		80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,000	
CHABITBES (1)	<u> </u>		CHAPITRES	DEPENSES TOTALES (2)	Dépenses de l'exercice	65 Autres charges de gestion courante	RECETTES TOTALES (2)	Recettes de l'exercice	74 Dotations, subventions et participation	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des recettes et les dépenses.

17

17

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	ВЬ	2019
IV - ANNEXES	Ν	
ELEMENTS DU BILAN	A1.2	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
DETAIL INVESTISSEMENT		

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé). (2) Le sorde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses et les recettes et les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002
2019	Г	1	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
BP 20		Ν	A1.2		
SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"		IV - ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	DETAIL INVESTISSEMENT



(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes et les dépenses et les recettes et les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes et les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes et les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et les recettes et les dépenses et les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes et les dépenses et les recettes et les dépenses et les recettes de la somme des dépenses et des recettes et les dépenses et les recettes et les dépenses et les recettes de la somme des dépenses et des recettes et les dépenses et les recettes de la somme des dépenses et des recettes et les dépenses et les dépenses et les dépenses et les recettes de la source de la control de la co

	SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	- Budg	et Anne	ce "Très	haut dék	įt.					ВР	,	2019
			IV - ANN	NEXES								<u>></u>	
	ELEME	ELEMENTS DU BILAN		ETAT [- ETAT DE LA DETTE	里						A2.2	
	REPARTITION PAR NATURE DI	PAR NAT	TURE DE	DETTE	E DETTES (hors 16449 et 166)	6449 et	166)						
					Emp	runts et	lettes à	Emprunts et dettes à l'origine du contrat	contrat				
			Date	Dafe du		Type de		Taux initial		Périodicité	Profil	Possibilité de	Catégorie
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou Date de chef de file signature	Date de signature	ou date de mobilisation		Nominal (2)	taux d'intérêt (3)	Index (4)	taux Index Niveau Taux d'intérêt (4) de taux actua-	Devise	des rembourse- ments (6)	d'amortissement (7)	sement anticipé partiel	d'emprunt (8)
			(1)					(c)	BUILDING THE BUILD			NO	

Total général

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunt à l'origine.

(3) Nominal : montant emprunt à l'origine.

(3) Type de taux d'intérét : F : fixe : V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contract des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(6) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

20

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	ВР	2019
IV - ANNEXES	2	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.2	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)		

								.4.5				
					Emprunts et Dettes au 01/01/N	s et Dette	ss au 01/L	N/L				
Carabola			Catégorie	tuotoos lotino			Taux d'intérêt	rêt		Annuités de l'exercice	0	!
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant	a emprum après couverture éventuelle (11)	dû au 01/01/N	uni Capital restant s dû au 01/01/N (en années) Type de Index (13) taux d'intérêt à C taux (12) la date de vote et (11)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	ICNE de l'exercice
Total général								The state of the s				

(10) Stagissant das emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de complèrer le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (of. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt: F: fixe; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(14) Taux après couverture docuverture s'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Institété des unitire du contrat initial et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

BP 2019	Ν	A2.4	
SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	IV - ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	s-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux	Nombre de produits						
variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique).	% de						
Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur iusqu'à 5 capé	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(F) Autres types de structures	% de l'encours						
· ·	Montant en euros						

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	BP	2019
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN	A4	
ETAT DES PROVISIONS		

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitu- tion de la provision	constituées	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

⁽¹⁾Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée (2)Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès....;provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)



B-3-4-A4 23

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	BP	2019
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN	A6.1	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSE =A + B	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES	0,00	I 0,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	D001 0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	BP	2019
IV - ANNEXES	IV	1

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	,

RESSOURCES PROPRES

Art. (1) Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	0,00	0,00
Ressou	irces propres externes de l'année (a)		
Ressou	rces propres internes de l'année (b)(3)	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montar	nt
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II .	0,00
Ressources propres disponibles	IV	0,00
Solde	V = IV - II (6)	0,00

 ⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
 (6) Indiquer le signe algébrique.

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

n Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N		Périodi- cité des rem-		Taux initial	,	faux à la da bude	Taux à la date du vote du budget (6)	Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant	Annuité garantie au cours de l'exercice	e au cours de cice
J	Année	I ⊯		de file			ellenp	sements (2)	(3)	Index Ta (4) actu	ex Taux Taux) actuariel (3) (5)	x Index (4)	Niveau de taux		modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)							Company of the Compan										
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																	
TOTAL GENERAL												Section 2					



(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A: annuelle; M: mensuelle; B: bimestrielle; T: timestrielle; X: autre.
(3) Type de taux d'inférét: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux norsopération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catagorior de mouverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catagorior de mouverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

26

2019	ſ		
BP		Λ	B1.2
SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"		IV - ANNEXES	FNGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	Æ	00'0
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	00'0
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	O	00'0
Provisions pour garanties d'emprunts	Q	00'0
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	l=A+B+C-D	00'0
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	=	80 000,00

%00'0	
<u> </u>	
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	

Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
 Ci. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
 Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	ВР	2019
IV - ANNEXES	Λ	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	C1	

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES	EMPLC	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	3)	EFFECTIFS BUDGE	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	IPLOIS 4)
	(7)	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2	0	2	2	0	2
Directrice Générale des Services	A	-	0	-	1	0	_
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ပ	-	0	1	1	0	
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		2	0	2	2	0	2

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité des temps compte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité dans l'année.

ETPT : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sans l'année.

ETPT : la psy pique, et travail = (100%) prèsent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moité de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	ВР	2019
IV - ANNEXES	ΛI	
ALITEES EI EMENTS D'INEOPMATIONS - ETAT DII DERSONNEL ALI 04/04/2019	5	

AOTRES ELEMENTS D'INTORMATIONS - ETAT DO L'ENSONNEL AO CIGATESTS	EN 13 D INFORM	a- choire	DO LENS	ONINEL ACCIO			
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNE	REMUNERATION (3)	CON	CONTRAT	
01/01/N	(5)	(2)	Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
	The second secon						in the second
TOTAL GENERAL							

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif. TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.
MX : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM: A mimation.
PM: Police.

OTR: missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

PREFEUT ELA CHAI

2 O DEC. 2018

Arrivée

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

13-a; article 3, Tême alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, Tême alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-b : article 3, Zème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fontdionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3.3.2.º emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3.3.2.º emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seutil.

3.3-4" emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public. 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets. 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

29

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit" BP 2019
--

IV **IV - ANNEXES** C2 **AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS** LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT **FINANCIER** (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.						
La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement		
<u>Délégation de service public</u> (2)						
<u>Détention d'une part du</u> <u>capital</u>						
Garantie ou cautionnement d'un emprunt						
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme						
<u>Autres</u>						

B-3-4-C2 30

⁽¹⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif); (2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe « Très haut débit »	BP	2019
IV - ANNEXES	IV	
ARRETE ET SIGNATURES	D2	

Présenté par le Président, Jean-Michel BOLVIN A Angoulême, le 17 décembre 2018

Président, Jean-Michel BOLVIN

Acroso Ellerne,

mbre 2018

Les membres du Comité syndical,

Nombre de membres en exercice : 81 Nombre de membres présents : 54 Nombre de suffrages exprimés : 57

VOTES: Pour: 57

Contre: 0 Abstention: 0

Date de convocation : 7 décembre 2018

Certifié exécutoire par le Président, Jean-Michel BOLVIN, compte tenu de la transmission en préfecture, le

2 0 DEC. 2018

,et de la publication

A Angoulême, le 17 décembre 2018

DÉPAR

Présiden

Michel Michel

SDEG 16 - 16 - Budget annexe "Très haut débit »	BP	2019
IV - ANNEXES	IV	
ARRETE ET SIGNATURES	D2	

